

Pour les élus communaux : un droit à la formation

Autor(en): **Schnegg, Fred-Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **71 (2000)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Par
Fred-Henri Schnegg,
président de la
Conférence des maires
du Jura bernois
(exposé présenté le 7
décembre 2000 lors de
l'assemblée des délé-
gués de l'Association
régionale Jura-
Bienne).

Pour les élus communaux

Un droit à la formation

Les élus locaux, et plus particulièrement les nouveaux venus dans «L'arène communale», sont pour la plupart fort démunis lorsqu'ils sont confrontés à la gestion des affaires municipales. Le début d'un mandat politique est souvent accompagné de sentiments mitigés. D'une part, on se réjouit de la confiance que le corps électoral nous a témoignée et des activités nouvelles qui nous attendent et, d'autre part, on est contraint de se familiariser dans les plus brefs délais avec de nombreux domaines inconnus.

Il faut bien admettre que le choix des édiles ne se fait pas nécessairement (c'est peut-être heureux et c'est d'ailleurs normal) sur des critères de capacités professionnelles ou sur la base d'expériences antérieures. Le choix démocratique, et en particulier celui qui découle de l'application d'un scrutin à la proportionnelle, repose évidemment sur le charisme du candidat, mais aussi sur un ensemble et même une combinaison d'éléments tels que l'appartenance à un parti, à des associations, clubs ou autres

«groupes de pression». La subjectivité de l'électeur s'exprime ici pleinement. Au grand dam parfois des appareils des partis.

Etre élu, et ensuite...

Parfois, sans que cela donne automatiquement de mauvais résultats, on applique une méthode très connue dans les entreprises privées : c'est un bon horloger, il fera un bon chef du marketing. On court ainsi le risque d'appliquer, sans le savoir et surtout sans le vouloir, le principe de Peters. Ce mode de promotion aux responsabilités n'a rien de scientifique ; il est souvent très peu rationnel. On juge, avant l'action, de la qualité de la personne et on voit... après !

Il en va souvent de même pour les élus locaux. Ceux-ci (et leurs électeurs de même) se font, avant l'élection, une vague idée du mandat qui les attend et ils ne voient qu'après ce dont il s'agit concrètement.

La conclusion que les intéressés doivent tirer de ce constat, peut-être un peu sévère, c'est qu'il faut alors se former sur le tas. Cette acquisition de compétences


nouvelles est d'autant plus nécessaire que la matière législative augmente constamment. Cette croissance aurait même tendance à s'accroître. Les problèmes à résoudre dans les communes sont de plus en plus complexes et l'arbitrage entre des intérêts publics et privés, souvent contradictoires, devient toujours plus délicat.

La Conférence des maires du Jura bernois et de Bienne s'est préoccupée de cette situation. Elle a conclu à la nécessité de trouver rapidement des solutions. C'est alors que se posent les questions du OÙ, QUAND, COMMENT et AVEC QUI.

Nombreux domaines de formation possibles

Pour obtenir un potentiel suffisant, on ne peut pas se limiter au seul Jura bernois. La réflexion doit être portée au moins à l'échelle du Jura bernois et du canton du Jura, peut-être même au niveau BEJU-NE.

Dans ce type de collaboration, nous savons que les difficultés ne manquent pas. Ainsi, dans les cantons de Neuchâtel et du Jura, les élections com-

AUBERGE DU

 CHEVAL-BLANC

éric et chantal bœgli
 2762 roches
 tél. 032 493 11 80
 fax 032 493 62 27
 fermé le lundi dès 15 h
 et le mardi

municipales ont lieu en même temps. De nombreux élus peuvent dès lors être intéressés à se former immédiatement après avoir pris leurs fonctions. En revanche, dans le Jura bernois, les législatures se superposent un peu «dans le désordre». C'est un premier problème à prendre en compte.

Il y a ensuite des différences parfois sensibles dans les lois cantonales respectives qui régissent les affaires communales, ce qui complique la mise sur pied de cours communs. C'est un deuxième problème.

Mais il y a aussi de nombreux domaines où l'appartenance cantonale n'intervient pas du tout. On trouvera ci-après quelques exemples de matières pour lesquelles une formation pourrait être bienvenue :

1) L'organisation de débats (combien d'assemblées mal préparées s'enlisent

dans des discussions stériles et sans fin?). Une assemblée exige une préparation plus rigoureuse encore qu'une séance ne réunissant que quelques personnes. Les affaires doivent être présentées brièvement, en fonction d'une structure et dans un langage aisément compréhensibles.

2) La direction efficace de débats (un corollaire de ce qui précède pour obtenir, sans brider l'échange démocratique d'arguments, des résultats dans un temps raisonnable).

3) La présentation claire et complète de projets (pour faciliter la prise de décision).

4) La gestion de conflits (y a-t-il une heureuse commune qui n'a jamais connu de conflits internes ou avec des administrés?)

5) La rédaction de messages, de discours et de communiqués (quel responsable

n'a jamais connu l'angoisse de la page blanche ?).


6) La création de relations franches, parfois même critiques mais apaisées avec les médias (pour ne plus avoir à pester contre un journaliste qui aurait mal interprété nos propos).

7) La connaissance des mécanismes et de la dynamique des relations humaines (entre collègues, avec des employés, avec des administrés).

8) Plus largement, la maîtrise des actions de relations publiques ; les autorités travaillent au service du public qui a donc le droit d'être informé de ce qu'elles font et de la manière dont elles le font.


9) Les négociations avec les autorités de niveau supérieur (préfet, administrations cantonale et fédérale).

10) L'évaluation des fonctions (pour l'élaboration d'un cahier des charges, pour mesurer les mérites d'un employé).



**Vous êtes
attachés à
votre
région.
Nous aussi.**

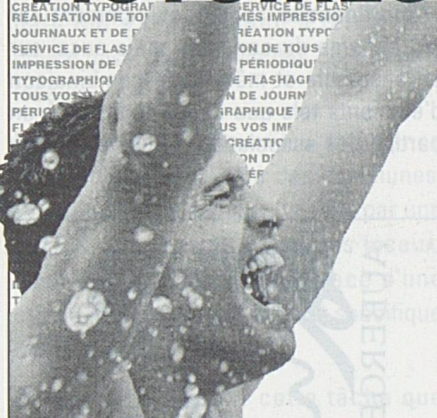
LA BCJ, C'EST VOUS ET NOUS


 **Banque Cantonale
du Jura**

**Nos
réalisations**

sont vos
VICTOIRES

CREATION TYPOGRAPHIQUE
REALISATION DE TOUTES LES
JOURNAUX ET DE TOUTES LES
SERVICES DE FLASHAGENTS
IMPRESSION DE TOUTES LES
TYPOGRAPHIQUES
TOUTES VOS
PERIODIQUES
FLASHAGENTS
SERVICES DE FLASHAGENTS
MES IMPRESSIONS
REALISATION TYPOGRAPHIQUE
ON DE TOUTES LES
PERIODIQUES
DE FLASHAGENTS
N DE JOURNAUX
GRAPHIQUES
US VOS IMPRESSIONS
CREATION
ON D'IMPRESSI
EF





IMPRIMERIE DU DÉMOCRATE SA

6, route de Courroux - 2800 Delémont - Tél. 032 422 17 51
Fax 032 423 20 69 - Adresse E-mail : democrate@bluewin.ch

11) La connaissance des obligations et des responsabilités des élus (notamment pour échapper autant que possible aux poursuites judiciaires injustifiées).

12) L'apprentissage des comportements à adopter avec les harceleurs et les quémandeurs.

13) La préservation de la sphère privée (pour apprendre à protéger son jardin secret et sa famille).

14) La réponse aux attaques injustifiées.

15) La prise de conscience et la pleine utilisation des marges d'autonomie autorisées dans des domaines où la commune exerce des compétences limitées (écoles, œuvres sociales, police, urbanisme, etc.).

16) L'élaboration et la gestion d'un budget (pour pouvoir répondre aux champions de la comptabilité).

17) La promotion économique (pour définir qui doit faire quoi, comment, etc.).

18) La compétence policière des maires (un rafraîchissement des notions ne serait pas superflu).

19) L'orientation dans la jungle des sigles (PGEE pour plan général d'évacuation des eaux, ZPO pour zone à planification obligatoire etc.).

20) Les procédures d'appel d'offres et d'adjudications (en particulier pour pouvoir comparer et choisir l'offre la plus intéressante, qui n'est pas toujours l'offre la plus basse).

21) Le suivi des dossiers (pour que plus rien ne se perde dans le dédale de l'administration communale).

Vers une collaboration inter-cantonale

On voit donc qu'à côté de la connaissance des lois et des réglementations, évidemment spécifiques à chaque canton, il y a de nombreux sujets qui peuvent être

traités en commun lors de rencontres intercantionales de formation des élus locaux.

Comment s'y prendre maintenant ? On peut premièrement répondre aux quelques offres ponctuelles qui sont proposées par l'OACOT (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire qui a édité récemment un manuel destiné aux membres des autorités communales) ou par l'ADIJ (Association pour la défense des intérêts jurassiens). Mais tout ceci s'inscrit dans un cadre relativement modeste, sans comparaison possible avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) de Lausanne qui apporte quelques réponses à ces besoins. Les formations dispensées par cet Institut sont renommées, mais elles se déroulent sur des cycles assez longs. De plus, Lausanne n'est pas la porte à côté.

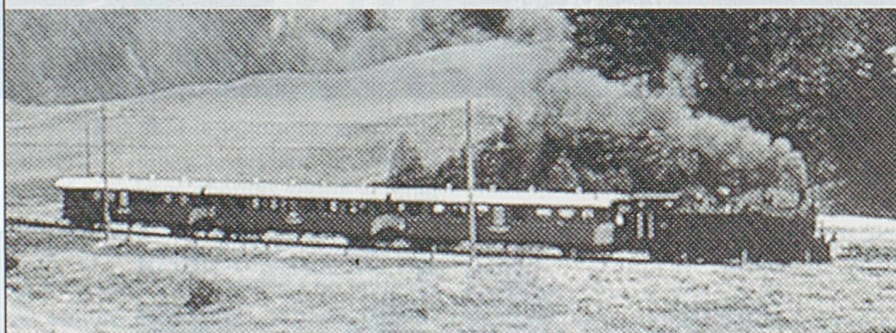
Alors, l'UP (Université populaire jurassienne) et l'ADIJ, deux associations régionales qui nous sont proches, ont décidé de s'associer pour élaborer, en collaboration d'ailleurs avec les services des communes des deux cantons concernés, une offre de formation adaptée aux besoins des élus de notre région.

C'est donc avec un grand intérêt que nous attendons les résultats de cette concertation et que nous apporterons notre appui à l'organisation qui se mettra en place chez nous, tout en étant conscient qu'un problème majeur subsistera, à savoir le manque de temps à disposition des élus. ■



Chemins de fer du Jura

Franches-Montagnes



Voyages en famille

- Excursions à pied avec la carte journalière Regio CJ
- Balades à vélo (en location dans nos gares)

Sorties en groupe

Réservez une surprise à vos amis en louant un train à vapeur, un train «Belle Epoque» ou un car.

Offre exclusive

Attaque du train par un groupe de cavaliers

Renseignements

Tél. 032 951 18 22, fax 032 951 27 40

Hôtel Suisse

Moutier

Famille Brioschi – Bassi
032 493 10 37